

RÈGLEMENT Randonnée du Bas Quercy 2024

Article 1 :

Placée sous l'égide de la FF Vélo, cette randonnée Vélo route, VAE, est ouverte à tous, licenciés ou non.

Cette randonnée est composée de 3 circuits route, dont 1 rouge de 85 km pour cyclos entraînés et 1 bleu (65km) pour cyclos avec un peu d'entraînement et un vert (45km) accessible à tous.

Ces randonnées ne sont pas des compétitions ; il n'y a pas de classement.

Les circuits sont fléchés. Ils sont sous la responsabilité des pratiquants, un numéro Open Runner leur sera communiqué pour le suivre, ainsi qu'une fiche circuit.

Article 2 :

Les mineurs doivent **MPÉRATIVEMENT** être accompagnés d'un parent.

Un service de sécurité sera assuré au départ et à l'arrivée.

Les participants sont soumis au règlement du Code de la Route et doivent respecter les zones traversées et ne rien jeter tel que papier et autres débris.

Chaque participant aura un bracelet avec un numéro d'urgence.

Article 3 :

Le port du casque est obligatoire pour **TOUS**.

Article 4 :

Les utilisateurs de VAE s'engagent à ne pas modifier leur vélo à assistance électrique selon la réglementation en vigueur.

Article 5 :

Chaque participant devra être assuré en Responsabilité Civile.

Article 6 :

Le participant, non licenciés FFCT, s'engage à avoir pris connaissance du questionnaire de santé et des règles d'or.

Article 7 :

Chaque participant s'est assuré des points suivants :

- Être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours qu'il a choisi.
- Avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité

Le seul fait de participer vaut acceptation du présent règlement.